

LABELLISATION

Le Département s'engage à :

- **Mettre en avant l'auteur et son œuvre**
sur ses supports de communication ;
- Intégrer les ouvrages de l'auteur
dans les collections de la DLP ;
- Mettre en avant le portrait
et la bibliographie sur le portail
www.culture41.fr

L'auteur s'engage à :

- Proposer aux bibliothèques rurales
qui lui en feront la demande **des séances
gratuites de dédicace.**

* Ce label s'adresse aux bibliothèques
et points lecture hors MTR, BIC et bibliothèques
de niveau 1.

LIVRES DE LOIR-ET-CHER



DIRECTION CULTURE, JEUNESSE,
LECTURE PUBLIQUE ET SPORTS
Conseil départemental de Loir-et-Cher

Hôtel du Département
Place de la République
41020 Blois Cedex

T. 02 54 58 41 41 · F. 02 54 58 43 72

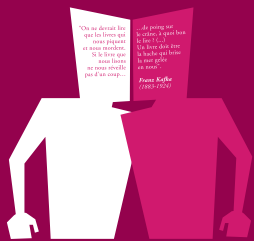
www.leloiretcher.fr

www.culture41.fr



LIVRES DE LOIR-ET-CHER
UN LABEL DÉPARTEMENTAL
D'ACCUEIL D'AUTEURS
LOIR-ET-CHÉRIENS





Le Département
de Loir-et-Cher
souhaite développer
l'**accueil d'auteurs**
en **bibliothèque***

et mettre en **valeur les auteurs de son territoire** par le décernement d'un label annuel.

*Durant l'année de labellisation,
l'auteur retenu sera invité à des **dédicaces**
par des bibliothèques du réseau de la DLP.
Celles-ci pourront aussi organiser
des rencontres, conférences, expositions, etc.*

OBJECTIFS

- Permettre au public de découvrir la **diversité** et la **qualité** de la création littéraire en Loir-et-Cher : littérature, ouvrages d'art ou de photographie, histoire locale, etc.
- Permettre aux **petites bibliothèques** de développer des rencontres littéraires et artistiques.
- Valoriser les **auteurs Loir-et-Chériens**.

CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'AUTEUR

Pour prétendre au label, l'auteur devra :

- ▶ résider en Loir-et-Cher ;
- ▶ être publié par un éditeur,
- ▶ avoir une actualité éditoriale dans les cinq années précédant le label.

ORGANISATION

- Création d'un comité annuel de sélection constitué de bénévoles et salariés des bibliothèques rurales, et de référents de secteur de la DLP.
- La sélection de l'auteur se fera parmi six ouvrages maximum issus des propositions du comité de sélection
- Le label sera décerné à l'auteur après le vote du comité de sélection.
- L'auteur sera invité à une **demi-journée de rencontre** avec le réseau des bibliothèques concernées dans les locaux de la DLP.

